

Il y a quelque temps, s'est tenue, à l'Hôtel de Ville de La Chartre, une réunion consacrée aux lavoirs dans le sud Sarthe, dans la vallée du Loir et ses environs. C'est Jean-Luc Combot, le maire de la localité qui a ouvert la séance dans la salle du conseil, pleine de monde. L'édile s'est réjoui de l'intérêt suscité par ce patrimoine qui demeure bien présent malgré sa prise en compte dans les bases de la taxe d'habitation, ce qui incite ses possesseurs à l'abandonner, voire le détruire. Il n'empêche que ceux-ci demeurent nombreux à La Chartre et dans ses environs et qu'ils entretiennent un lien émotionnel très fort avec les habitants.



Invitée, Janine Chartier, co-auteur de l'ouvrage « Lavoires en Sarthe » a soulevé deux problèmes : d'abord celui de la restauration, qui pose celui du financement, et ensuite celui de la valorisation, c'est-à-dire celui de la sensibilisation du public.

Intervenant à son tour, Stéphanie Barioz-Aquilon, chargée de mission au Pays vallée du Loir, a souligné que ces petits bâtiments constituaient une partie intégrante du paysage rural contribuant à son image touristique et au cadre de vie des habitants. Elle a insisté sur le fait qu'à la différence des constructions collectives communales, ces édifices relevaient de l'initiative privée ; construits à la fin du XIXème siècle, ils l'étaient en moellons, silex et pierre ainsi qu'en brique ; il ne s'agissait pas de palais, d'où la simplicité des travaux de restauration. Il existe des possibilités de financement par la Région à condition qu'un financement participatif ait d'abord été mis en place. S'agissant de propriétés privées, la Fondation du patrimoine peut intervenir dans les mêmes conditions. Cette dernière par la voix de son représentant a offert d'ouvrir une souscription en partenariat avec la mairie, la Fondation prenant en charge la publicité ; l'intérêt de cette proposition résiderait dans son caractère participatif : les citoyens s'approprieraient leur patrimoine. Stéphanie Barioz a reconnu que cet aspect était incontournable ; elle a fait mention des « Maisons paysannes de

France », une association qui pourrait dispenser d'utiles conseils et accompagner certains propriétaires.

Une association particulière pourrait être créée avec pour objet la sauvegarde des lavoirs. En second lieu, en octobre 2019, une journée de valorisation de ceux-ci pourrait être également organisée avec une balade patrimoniale, des conférences, des expositions de peinture et d'objets liés à ce travail ; on pourrait même imaginer que les écoles soient associées à cette journée qui pourrait être prolongée par une soirée consacrée à la lecture de contes.

Une autre réunion sur ce sujet devrait être organisée en février 2019.

**Xavier Champion**

Merci de partager cet article ☐